

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 712

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 6

I. – À l'alinéa 181, substituer aux mots :

« Le I A et le 4° *bis* du II »,

les mots :

« Le 1° du I A et le 4° *bis* du I ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 183, substituer à la référence :

« 4° *bis* du I »,

la référence :

« 2° du I A ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.